



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

Règlement

Article 1 – Préambule

Le site web www.lovemontreuil.com organise un « Jeu-concours » gratuit dans le cadre des 20 ans du Solar Sound System qui se tiendra le 9 & 10 août 2019. Le Jeu sera diffusé sur la page Facebook/Instagram de Love Montreuil ainsi que sur le site web. Le Jeu n'est pas associé à la société Facebook, Inc / Instagram, Inc. ni géré, sponsorisé ou parrainé par la société Facebook, Inc / Instagram, Inc.

Article 2 – Durée du Jeu et accessibilité

2.1 Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera sur la page Facebook de Love Montreuil : <https://www.facebook.com/lovemontreuil> et du Instagram du Love Montreuil <https://www.instagram.com/lovemontreuil>.

Le Jeu débutera le jeudi 8 août 2019 à 17h00 et se clôturera le jeudi 15 août 2019 à 20h00 (heure française, PARIS). Love Montreuil se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2.2 Accessibilité

Ce jeu-concours est ouvert à tout individu majeur qui réside en France ayant un compte Instagram et Facebook âgée de plus de 18ans. Ne peuvent pas participer les personnes salariées ou bénévoles de l'association Solar Sound System.

La participation d'une personne mineure n'est pas autorisée.

Article 3 – Principes et participation au Jeu

Pour participer au Jeu et être mis dans le tirage au sort, les participants doivent

1. « Aimer » les pages Love Montreuil, Station E et Solar Sound System que ce soit sur Facebook ou Instagram
2. « Aimer » le post qui fait la promotion du jeu-concours
3. Commenter le post (ils peuvent également tagguer un ami pour doubler leurs chances de gagner mais ce n'est pas obligatoire)
4. Répondre par message privé à Love Montreuil à cette question: le Solar Sound System a combien d'antennes maintenant ?

Et le tout avant 20h00 le jeudi 15 août 2019



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

- Love Montreuil se réserve le droit de supprimer tous commentaires ne respectant pas les principes du Jeu ou portant atteinte à la morale : propos discriminatoires : sexisme, racisme, homophobie... ou incitant à la haine, la violence, la pédophilie, le négationnisme, l'antisémitisme, les propos injurieux, vulgaires, menaçants ou obscènes s'adressant à une personne ; propos portant atteinte aux droits d'autrui : droit d'image, droit intellectuel, droit à la vie privée..., propos à des fins publicitaires ou commerciales ;
- La responsabilité de Love Montreuil ne peut être engagée pour ce type de publication ou ces actions de modération ;
- La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles déontologiques en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite...) ainsi que les lois et règlements applicables aux Jeux en France ;
- Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation ;
- Pour participer au Jeu, le participant doit être titulaire d'un compte Facebook et/ou Instagram durant toute la durée de l'opération.

Article 4 – Réponse

- Seuls les participants ayant effectués toutes les démarches stipulées dans Article 3 et ayant répondu correctement à la question seront éligibles pour le tirage au sort
- En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que son commentaire puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques du Love Montreuil
 - la page Facebook (<https://www.facebook.com/lovemontreuil>) ;
 - la page Instagram (<https://www.instagram.com/lovemontreuil>) ;
 - le site internet (<https://www.lovemontreuil.com/>).



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

Article 5 – Désignation du gagnant

À la fin de la période du Jeu, Love Montreuil désignera le gagnant. Le gagnant sera tiré au sort par le logiciel Random Picker

<https://app.randompicker.com/>

Les résultats seront publiés sur tous les supports numérique de Love Montreuil au plus tard à 21h00 le jeudi 15 août 2019 et le gagnant sera contacté par message privé soit par Facebook soit par Instagram pour l'informer de son gain.

Article 6 : Dotation et remise du lot

6-1 Description de la dotation

1^{er} Prix

- 📖 1 livre « Rétrofutur »
- 📖 Valeur 24€TTC

6-2 Remise des lots

- Il confirmera à Love Montreuil la lecture du message et le gain du livre
- Il donnera à Love Montreuil son adresse postale et Love Montreuil enverra le livre ou livrera le livre en mains propres à cette adresse ou en mains propres au gagnant s'il habite à Montreuil ou des communes avoisinantes
- En cas d'impossibilité de recevoir le livre, la dotation sera remise en tirage au sort



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entrainera la nullité de la participation. Le gagnant non éligible (ayant renoncé à la dotation de manière expresse ou tacite, fausse déclaration, plusieurs gagnants par foyers, plusieurs participations par personne) ne se verra pas attribuer le livre et il sera remis en tirage au sort

Love Montreuil ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation du (des) lot(s). La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre tout autre lot de quelque nature que ce soit.

Love Montreuil se réserve toutefois le droit de remplacer la dotation par un (des) lot(s) de nature et de valeur équivalentes, notamment et sans que cette liste ne soit limitative en cas de rupture de stock du (des) lot(s) désignés ci-dessus ou tout autre événement qui rendrait impossible la délivrance de la dotation prévue dans les délais raisonnables.

La valeur indiquée sur le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

ARTICLE 7 : Connexion et utilisation – Responsabilité

7.1 Il est rigoureusement interdit, pour les participants, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et/ou ses gagnants. Si cela se produit, le joueur sera définitivement supprimé de la base.



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

7.2 La participation aux Jeux implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En cas de problème de sécurité ou de défaillance technique, Love Montreuil se réserve le droit d'apporter des modifications au Jeu avant le 13 Juin 2019 (16h00) et décline toute responsabilité en cas de perte de certaines données informatiques.

7.3 En conséquence, Love Montreuil ne saurait en aucune circonstance être tenu pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusée sur les services consultés sur le site ;
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- Des problèmes d'acheminement ;
- Du fonctionnement de tout logiciel ;
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur ;
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, ayant endommagé le système d'un joueur, ayant déclenché un instant gagnant.

7.4 Il est précisé que Love Montreuil ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à l'application Facebook / Instagram. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à l'application Facebook / Instagram et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

7.5 La responsabilité de Love Montreuil ne saurait être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

ARTICLE 8 : Informatique et Libertés

Les Participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Jeu » sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

- Nom du compte Facebook / Instagram, Prénom, Nom, mail, n° de téléphone.

Le nom du compte Facebook / Instagram pourra être communiqué dans la publication mentionnant le Jeu concours sur la page Facebook / Instagram de Love Montreuil.

En application de la loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, les Participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Les Participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée par email à :

Objet : à l'attention du service communication – Jeu-Concours Love Montreuil/Solar Sound System
Facebook / Instagram rebecca@lovemontreuil.com

ARTICLE 9 : Informations générales

91 Le gagnant doit accepter que le nom de son compte Facebook / Instagram soit publié sur la publication mentionnant le Jeu concours sur la page Facebook / Instagram de Love Montreuil, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot. Le Participant autorise toutes les vérifications concernant son identité. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du Participant.

92 Love Montreuil ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En particulier, Love Montreuil décline toute responsabilité pour le cas où l'application Facebook / Instagram serait indisponible au cours de la durée du Jeu ou pour le cas où les informations fournies par des Participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.



Jeu Concours organisé par Love Montreuil en partenariat avec Solar Sound System qui aura lieu du 8 au 15 août 2019

ARTICLE 10 : Consultation du règlement

Le règlement complet peut être consulté en ligne sur le site internet du Love

Montreuil : <https://www.lovemontreuil.com/jeu-concours>

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Love Montreuil. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu.

ARTICLE 11 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société organisatrice.

Les contestations ou réclamations relatives au Jeu et/ou à son Règlement devront être formulées par écrit et ne pourront être prises en considération au-delà d'1 mois à compter de la clôture du Jeu.